VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016 Rapporteur : Madame Valérie GACOGNE

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Rapport d'activité 2015 du président de la commission consultative des services publics locaux de la ville de Quimper

Présentation des travaux de l'année 2015 de la commission consultative des services publics locaux à l'assemblée délibérante.

La commission consultative des services publics locaux de la ville de Quimper a été créée pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le maire ou son représentant, en l'occurrence monsieur Philippe Calvez, adjoint au maire chargé de la coordination des mairies de quartier, de la démocratie de proximité, de la vie associative et du secteur socio-culturel, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Actuellement, les services publics qui sont concernés sont le contrat de Délégation de Service Public, le crématorium ainsi que la régie personnalisée pour l'exploitation cinématographique du cinéma Art et Essai.

Conformément à ses missions légales, la commission consultative des services publics locaux examine, pour avis, chaque année :

- le rapport produit par les délégataires des services publics de la ville (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales) ;

- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En outre, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- 1° tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4
- 2° tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie.
- 3° tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1414-2.

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente au conseil municipal, un état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année précédente.

Pour l'année 2015, la CCSPL s'est réunie le mercredi 6 mai 2015 pour établir son règlement intérieur, suite au renouvellement du collège des associations désignées par délibération le 20 mars 2015.

Dorénavant, la CCSPL examine et donne son avis sur le rapport d'activités du délégataire avant son passage au conseil municipal. Elle annexe un compte-rendu au rapport d'activités du délégataire qui sera ensuite entériné au conseil municipal le plus proche.

La CCSPL s'est réunie le 2 juillet 2015 pour examiner les rapports d'activités de la délégation des services publics du crématorium et de la régie du cinéma Art et Essai.

Délégation de services publics du crématorium – Rapport d'activité 2014 :

Suite à la présentation du rapport d'activité 2014, la commission demande qu'une visite technique des bâtiments soit effectuée avant la fin de la garantie décennale suite aux inondations de la salle des fours en février 2014.

Des questions ont été posées sur les moyens mis en place pour lutter contre les effractions et sur la périodicité des contrôles des ventilations.

La commission demande que la signalétique soit améliorée par la ville de Quimper en partenariat avec le délégataire.

La commission attend la production d'un compte rendu comptable avec les bilans et les comptes de résultats détaillés, des explications sur l'augmentation des frais de personnel, un compte prévisionnel complet, un détail de la constitution des produits (chiffre d'affaires), un état des emprunts et une analyse de la qualité du service et son évolution par rapport à N-1.

Afin de mieux connaître les activités du crématorium, le président de la CCSPL, Philippe Calvez, et le délégataire, monsieur Corbel ont proposé une visite du crématorium de Quimper le 11 décembre 2015 à tous les membres qui composent la commission.

Régie du cinéma Art et Essai – Rapport d'activité 2014 :

Suite à la présentation du rapport d'activité 2014, la commission demande que le document concernant la gestion du personnel de la régie soit également remis à tous les membres avant la commission. Elle sollicite la présence de la responsable du projet artistique pour mieux comprendre l'implication entre les différents acteurs que sont Gros Plan, la régie d'exploitation du cinéma Art et Essai Quai Dupleix, et le partenariat avec le comité de jumelage Quimper - Ourense.

Elle s'interroge sur les deux types de cinéma Art et Essai qui coexistent à Quimper.

Des questions ont été posées sur les propositions faites pour renouer avec le jeune public et les familles.

La commission demande que la signalétique de la salle soit mieux matérialisée et que le remplacement des sièges dans les deux salles soit mis en œuvre.

Le conseil municipal prend acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2015.